

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 644

présenté par

M. Seitlinger, M. Kamardine, Mme Périgault, M. Bazin, M. Meyer Habib, Mme Anthoine,
Mme Louwagie, M. Viry, M. Breton et M. Dubois

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 55, après le mot :

« humaines »,

insérer les mots :

« , y compris en matière de formation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel que les professionnels de la justice reçoivent une formation idoine pour mener à bien leur mission. En effet, les défis auxquels les professionnels de la justice sont confrontés exigent une formation adaptée. Cette formation leur permettra de mieux comprendre les enjeux inhérents au métier.